

## Rapport financier

---



L'exercice comptable de la MJC Massinon en 2019 est excédentaire de 4 582€, représentant moins de 2% du total des produits de l'exercice. Ce résultat positif fait suite à un exercice déficitaire de 544€ en 2018. Ce résultat d'exploitation 2019 est excédentaire, notamment grâce aux subventions reçues et provisionnées, car la MJC a connu en 2019 une diminution des produits d'activités dues à une baisse du nombre d'adhérents et du volume total de cotisations.

Le premier trimestre de l'année 2019 a été délicat car les prévisions de trésorerie à moyen terme étaient inquiétantes. En effet, à cette période la MJC Massinon a subi l'impact des baisses de subventions allouées sur projets survenues en 2018. C'est l'intervention de la Ville de Maxéville, par le vote d'une subvention exceptionnelle, qui a permis d'éviter une rupture potentielle de trésorerie. L'association a poursuivi ses efforts de gestion et, en dehors d'un en-cours normal concernant principalement les charges sociales de fin d'année, qui sont appelées en janvier N+1, la MJC Massinon n'a pas constitué de nouvelle dette en 2019.

Néanmoins, malgré ce résultat positif, les fonds propres ont dû être diminués. Une erreur d'affectation, concernant les Produits à Recevoir en contrepartie de Report à Nouveau, a été reportée depuis plusieurs années. Cette correction n'affecte pas le compte de résultat mais dégrade les fonds propres qui restent donc négatifs depuis 2010.

Les éléments les plus importants concernant l'exercice 2019 sont les suivants :

Les produits sont en légère augmentation :

- Malgré la baisse des produits d'activités directement liée au recul du nombre d'adhérents et de cotisants dans les activités régulières. Les origines sont multiples : phénomènes de mode dans certaines pratiques, désaffectation d'activités qui subissent la concurrence de propositions privées. Un renouvellement des formules proposées aux adhérents et de l'offre d'activité de la MJC Massinon est acté pour la rentrée de la saison 2020/2021. En outre, les activités plus ponctuelles, stages, ateliers, chantiers ou activités à la séance, ont connu une stabilisation suite à plusieurs années d'augmentation mais ne peuvent à elles-seules compenser le tassement des produits liés aux cotisations annuelles.
- Une hausse de 13% du volume de subventions allouées à été constatée ce dernier exercice, qui permet la réalisation d'un excédent. La MJC retrouve un niveau de financement par subvention et transferts de charges similaire à la période 2014/2016, avec de fortes variations des financements selon les partenaires. Cette hausse en 2019 est due aux augmentations suivantes : subvention exceptionnelle de la Ville de Maxéville de 22 000€, + 9 800€ de financements CAF sur projets et actions, + 3 500€ liés aux actions soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville. Il faut toutefois souligner que cette augmentation globale masque une baisse de plus de 16 000€ des financements de la Région Grand Est.

Les charges sont en léger recul :

- Une stabilité des achats, compte 60, est constatée, avec des variations dans le détail des comptes. Malgré la hausse des prestations, les achats sont en légères baisse, grâce à une diminution du volume d'honoraires et de l'arrêt de l'accompagnement comptable de la FRMJC.
- Il y a en revanche une baisse importante des charges du compte 64, qui concerne notamment le poste 645 des charges sociales et plus précisément l'URSSAF. Ce sont des modifications réglementaires des prélèvements de charges sociales qui ont permis à la MJC de bénéficier d'une baisse de près de 9 000€, alors qu'une stabilité du principal poste de charges, les "salaires et traitements" peut être soulignée. En effet, ce compte 641, qui représente la moitié des dépenses annuelles de fonctionnement de la MJC, n'a connu qu'une augmentation de 1.95%, accompagnée d'une stabilité du nombre de salariés en Equivalent-Temps Plein.

Pour l'exercice comptable 2019, la MJC Massinon connaît donc une stabilité relative de ses charges, avec une baisse de 1.94%, et de ses produits, qui augmentent de 3.32%.

Ce sont les fonds propres négatifs, dont les origines sont dues à une situation antérieure à 2014, qui pèsent principalement sur la gestion de l'association. Les variations importantes de financements liés aux subventions sur projet ou action mettent en lumière cette fragilité économique. En effet, nous constatons au bilan une absence flagrante de réserve de trésorerie, qui amène la MJC Massinon à subir de plein fouet le moindre incident budgétaire. Sans fond de roulement, la mise en œuvre de projet est uniquement conditionnée par les disponibilités de trésorerie.

Depuis 2018, certains projets connaissent donc des démarrages reportés, des modifications dans leur ampleur et leurs durées. Les actions sont ajustées en fonction des financements alloués : la date de dernière notification de financement est donc cruciale. Une notification tardive risque fort de retarder la mise en œuvre du projet financé. Les attributions de financements à présentation du bilan posent aussi problème à la MJC Massinon car elles obligent à composer avec les disponibilités de trésorerie pour réaliser l'avance des charges liées au projet financé. Ces contraintes induisent donc une gestion fine de la trésorerie et impacte de plus en plus le bon déroulement de projets à destinations de publics souvent fragiles également.

Grâce aux efforts de gestion, au retour de plusieurs partenaires financeurs en 2019 et au soutien réaffirmé par la Ville de Maxéville, la MJC a retrouvé un équilibre économique. Celui-ci reste cependant fragile et le moindre écart peut remettre en cause la mise en œuvre du projet d'éducation populaire de la MJC Massinon.

Christian GERARD, Trésorier de la MJC Massinon  
Yoann DELAQUEZE, directeur fédéral  
Octobre 2020